

**Séance du Conseil de Ville  
du 25 septembre 2017, à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 30 / 2017**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 29 du 28 août 2017
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Djibairou Balde, sa fille Barry Hadiatou Balde et son fils Barry Aïssatou Bobo Balde
  - M. Rafael De Ancos et son épouse Mme Ana Maria Joglar Martino
  - M. Akam Khdir
  - Mme Adelina Thaqi
6. Développement de l'interpellation 3.03/17 - "Gérer le gaspillage d'eau, passer maintenant à l'acte", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
7. Développement du postulat 4.06/17 - "Place de l'Etang : parc urbain et parking souterrain, un double atout pour la Vieille Ville", CS•POP•Verts, Mme Colette Petit
8. Développement de la motion 5.06/17 - "Pour une politique de promotion démographique active", PDC-JDC, M. Alain Beuret
9. Réponse au postulat 4.02/17 - "De la lumière pour tous !", PLR, M. Pierre Chételat
10. Réponse à la question écrite 2.05/17 - "Bruits de la circulation causés par une conduite intempestive : les moyens à disposition de la commune ?", PS, M. Marc Ribeaud
11. Divers

## 1. COMMUNICATIONS

**M. Jude Schindelholz**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il informe qu'à la suite des démissions de Mmes Chantal Jaussi et Lydia Schwyzer, Mme Colette Petit devient conseillère de ville et M. Thierry Cortat suppléant, à qui il adresse un cordial salut. M. Schindelholz rappelle la visite de Caritas qui a eu lieu avant la présente séance et il remercie les organisateurs pour la mise sur pied de cette manifestation très enrichissante. En dernier lieu, en la mémoire de M. Edmond Bourquard, ancien président du Conseil de Ville, M. Schindelholz invite le Législatif à observer une minute de silence et adresse ses sincères condoléances à la famille.

## 2. APPEL

### **Conseil de Ville**

41 membres sont présents.

M. Jude **Schindelholz**, président, M. Olivier **Montavon**, 1<sup>er</sup> vice-président, M. Christophe **Günter**, 2<sup>e</sup> vice-président, Mme Marie-Claire **Thiévent**, scrutatrice, M. Luc **Dobler**, scrutateur.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Alain **Beuret**, Jeanne **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Pierre **Chételat**, Claude **Chèvre**, Karen **Chevrolet**, Blaise **Christe**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Besim **Hoxha**, Thierry **Kamber**, Rébecca **Lena**, Renaud **Ludwig**, Laurent **Michel**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Colette **Petit**, Yvonne **Plumez**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Mansouratou **Sokpolie**, Mehmet **Suvat**, Diego **Tomaselli**.

### Sont excusés et remplacés

M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**  
 M. Pierre Berthold est remplacé par Mme Arta **Canaj**  
 M. Yves Bregnard est remplacé par M. Khelaf **Kerkour**  
 M. Toufiq Ismail-Meyer est remplacé par M. Thierry **Cortat**  
 M. Alphonse Poupon est remplacé par Mme Kathleen **Gigon**  
 M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**  
 M. Christian Wirz est remplacé par M. Ernest **Borruat**

### **Conseil communal**

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique  
 - M. Patrick **Chappuis**, Département de la culture et des sports

- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux

#### **Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Roland **Moritz**, huissier

### **3. PROCÈS-VERBAL NO 29 DU 28 AOUT 2017**

Le procès-verbal no 29 du 28 août 2017 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

### **4. QUESTIONS ORALES**

**M. Ernest Borruat**, PDC-JDC, se réjouit du million de francs que les Services industriels (SID), vu leurs bons résultats, redistribueront aux consommateurs, d'autant que leurs prix facturés incluent le soutien à la promotion des énergies renouvelables ou à la réduction des consommations. Toutefois, M. Borruat rapporte les enquêtes menées en Suisse qui démontrent que le Jura est la région où le coût de l'énergie est le plus élevé. Seule la commune de Courtételle offre un tarif plus favorable que Delémont. A son sens, vu la rétrocession aux consommateurs, le tarif des SID aurait pu être réduit, ce qui aurait contribué à une meilleure image de la Ville et une position plus favorable dans les enquêtes précitées. Aussi, il souhaite une explication du Conseil communal quant à son influence sur la fixation du prix de l'électricité. Prendra-t-il des mesures pour que le prix de référence dans les tarifs de l'Elcom soit calculé au plus juste ?

**Mme Murielle Macchi-Berdat** indique que le prix de l'électricité se compose de charges non maîtrisables, comme le prix du réseau en amont (19 %), les taxes (14 %) et Swissgrid (2 %), et de charges maîtrisées, tels l'achat d'énergie par SACEN (33 %), le prix du réseau delémontain (24 %) et les prestations des collectivités publiques (8 %). Mme Macchi-Berdat précise que les SID baisseront leurs tarifs en 2018, d'une part en raison du coût de l'énergie en diminution de 5 %, et du coût des réseaux en amont de 8 %, qui a par ailleurs augmenté depuis 2010 de 83 %. De son côté, Swissgrid diminue également ses coûts. En outre, les SID ont renoncé à quelque Fr. 700'000.- dans leurs charges maîtrisées. Parallèlement, l'augmentation de la RPC de 56 % sera compensée par la baisse des éléments précités. Mme Macchi-Berdat confirme la cherté de l'électricité dans le Jura, même si la politique des SID permet d'offrir des tarifs 10 à 15 % moins élevés que le reste de la région, grâce à SACEN, société chargée de l'approvisionnement en énergie. Sa stratégie consiste à acheter de grands volumes pour bénéficier d'un meilleur prix, par le biais de 35'000 commandes annuelles. Mme Macchi-Berdat précise que le fonds de lissage permet de faire la différence entre les achats et les ventes d'électricité, le marché étant très volatile. Sur un chiffre d'affaires de 18 millions de francs, le fonds de lissage se monte à quelque Fr. 100'000.- par année. Les SID n'ont pas l'obligation légale de rembourser ce fonds mais ils le rétrocéderont aux consommateurs (ménages et artisanat) qui y ont contribué pendant près de 10 ans. Un tel remboursement pourrait se reproduire si le fonds de lissage est trop alimenté. Mme Macchi-Berdat souligne encore que les SID proposent de l'énergie au prix de revient, aucun bénéfice n'étant réalisé sur la vente d'électricité. En dernier lieu, elle précise que les clients exigent une stabilité des prix, une sécurité d'approvisionnement et des prix attractifs, objectifs auxquels les SID répondent.

**M. Ernest Borruat** est satisfait.

**Mme Laurence Studer**, UDC•UDF•sp, relève que les concessions de tombes à Delémont sont valables 20 ans, avec possibilité de les prolonger de 10 ans. Vu les aménagements prévus au cimetière, notamment la création d'un carré musulman, Mme Studer demande si plusieurs types de concessions seront autorisés, étant donné que le rituel musulman prévoit des concessions indéterminées.

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que la Ville n'accordera aucune autre concession que celles prévues dans le règlement ad hoc, quelle que soit la religion du défunt.

**Mme Laurence Studer** est satisfaite.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, accueille favorablement la réponse de M. Chappuis. Toutefois, de manière générale, les carrés musulmans aménagés en Suisse semblent sous-utilisés, les défunts souhaitant souvent une inhumation dans leur pays. D'autre part, la communauté musulmane aurait tendance à accepter les normes de la laïcité. Aussi, M. Baettig s'étonne du projet du Conseil communal, vu que la religion musulmane, entre autres, prévoit une inhumation jusqu'à la résurrection. Il souhaite donc connaître les arguments de l'Exécutif qui justifient ce passe-droit et la création d'un carré musulman au cimetière.

**M. Damien Chappuis**, maire, infirme les propos de M. Baettig s'agissant des passe-droits, qui n'existent pas. Parallèlement aux efforts de la Suisse pour l'accueil de la population, différentes discussions ont eu lieu dans le cadre de l'Association des communes suisses en ce qui concerne les inhumations, de toutes

religions confondues. L'espace prévu pour le carré musulman fait suite à une demande de la population musulmane, à laquelle le Conseil communal entend répondre positivement.

**M. Dominique Baettig** n'est pas satisfait.

**M. Marc Ribeaud**, PS, relevant l'intérêt des villes à maintenir l'activité industrielle sur leur territoire, comme le préconise un récent rapport de l'Union des villes suisses, indique que diverses localités ont modifié leur politique d'accueil des entreprises. A titre d'exemple, il cite le développement de la Communance, où de nombreux postes de travail ont été créés dans l'industrie et l'artisanat. Pour élargir la palette des métiers et la diversité économique à Delémont, le groupe socialiste avait suggéré la création d'un centre biotechnologique. Aussi, M. Ribeaud demande au Conseil communal s'il entend actualiser et adapter ses objectifs et activités pour diversifier l'activité économique à Delémont.

**M. Damien Chappuis**, maire, précisant que les départements communaux n'englobent pas de service chargé du développement économique, informe qu'il rencontre régulièrement des investisseurs désirant implanter des entreprises à Delémont. Différentes usines se sont installées à la Communance ces dernières années, même si la conjoncture actuelle y est moins favorable. De plus, la zone innodel devrait se développer prochainement, avec l'établissement de différents corps de métier. M. Chappuis compte sur la définition d'un programme de législation, incluant les secteurs culturel, sportif, social, démographique et économique, que le Conseil communal pourra présenter au Conseil de Ville.

**M. Marc Ribeaud** est satisfait.

**M. Diego Tomaselli**, PS, prenant en exemple la transformation en société anonyme de la Fondation des Planchettes de Porrentruy, relève que Clair-Logis est aussi en mains publiques et que cette institution subira d'importantes modifications concernant ses infrastructures et son fonctionnement. M. Tomaselli demande au Conseil communal s'il a examiné la structure et le fonctionnement de Clair-Logis et quel type d'organisation lui semble le plus approprié.

**Mme Esther Gelso**, rappelant les deux projets de construction pour l'accueil de personnes âgées à Delémont, informe que Clair-Logis devra réorienter ses missions et prestations en fonction de la répartition cantonale du Service de la santé. A l'heure actuelle, la question de la gouvernance de l'institution est ouverte. Les premières années de fonctionnement de la nouvelle structure permettront d'évaluer si la forme juridique de la fondation est la mieux adaptée à son développement. Diverses pistes ont été énoncées et les réflexions interviendront en temps opportun.

**M. Diego Tomaselli** est partiellement satisfait.

**M. Khelaf Kerkour**, PDC-JDC, relève que les directions "centre ville" et "hôpital" ne sont pas indiquées aux abords des sorties de la Transjurane pour Delémont. L'hôpital en particulier reçoit de nombreux visiteurs et patients qui regrettent cette absence de signalisation. Conscient des exigences imposées par l'Office fédéral des routes (Ofrou) et Via Secura, M. Kerkour estime que les panneaux "Delémont-est" et "Delémont-ouest" sont inutiles. Aussi, il souhaite une amélioration des panneaux de signalisation autoroutiers de même que ceux des giratoires.

**Mme Françoise Collarin** précise que les signalisations actuelles sont conformes aux lois, vu que l'Ofrou autorise l'implantation de panneaux sous certaines conditions seulement. Le Service UETP est souvent sollicité en ce sens, pour l'hôpital et d'autres établissements publics, requêtes auxquelles le service ne peut pas accéder. S'agissant de l'hôpital en particulier, dont la signalisation peut être améliorée, Mme Collarin relève que la Ville n'est pas compétente en matière de route cantonale, raison pour laquelle son service transmettra la demande au Canton.

**M. Khelaf Kerkour** est satisfait.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, relève que les bandes d'herbes entretenues le long de la route de Bâle sont jonchées de déjections canines. Aussi, il se demande si cette pratique est tolérée et si les collaborateurs de la Voirie s'en plaignent. A son sens, un rappel aux propriétaires de chiens serait nécessaire, afin qu'ils ramassent sur la voie publique les déjections de leur animal.

**M. Damien Chappuis**, maire, acceptant la suggestion de M. Crevoisier, propose de publier dans le prochain numéro du *Delémont.ch* un article en ce sens. A sa connaissance, la Voirie n'a jamais émis de plainte auprès du Conseil communal.

**M. Julien Crevoisier** est satisfait.

**Mme Yvonne Plumez**, PDC-JDC, adresse ses remerciements au Service UETP pour l'aménagement d'allées en dur au cimetière. Elle se réjouit du projet de la Ville qui prévoit des espaces verts, des jardins, un columbarium et un carré musulman, ce qui rendra les lieux plus accueillants. S'agissant du columbarium, il fera l'objet de concessions et est déjà disponible dans diverses communes jurassiennes, ce qui répond à l'attente de la population. L'Exécutif peut-il informer de l'avancement des travaux ?

**Mme Françoise Collarin** indique que les aménagements du cimetière découlent d'une étroite collaboration entre le Service UETP et la Chancellerie. En particulier, la Ville aménagera encore quelques allées en dur sur la partie ouest cette année, de même qu'un jardin de recueillement au centre. En 2018, certaines surfaces végétalisées seront réaménagées et le carré musulman sera créé, avec quelques allées d'arbres. La construction du columbarium est prévue pour 2019 et les dernières allées seront bétonnées en 2020. En dernier lieu, Mme Collarin relève que les aménagements dépendent aussi du nivellement de tombes.

**Mme Yvonne Plumez** est satisfaite.

**M. Grégoire Monin**, PS, revenant sur la séance du Conseil de Ville d'août, demande au Conseil communal s'il avance dans ses réflexions pour trouver une alternative à la fermeture de la Maison de l'Enfance en fin d'année en raison de son déménagement et quand les parents seront informés.

**Mme Esther Gelso** indique que les colloques organisés tous les trois mois par l'institution débouchent sur une information aux parents. Ainsi, le prochain courrier leur sera adressé après les vacances d'automne et il contiendra la marche à suivre pour les parents qui n'ont pas trouvé de solution de garde en fin d'année.

**M. Grégoire Monin** est partiellement satisfait.

**M. Pierre Chételat**, PLR, revenant sur les articles parus dans la presse et le *Delémont.ch*, rapporte que l'ouverture de la piscine dès 7 heures devrait se poursuivre cet hiver, vu le succès rencontré en début d'année. Dans l'attente du cahier des charges du gardien de la piscine, M. Chételat souhaite connaître la raison pour laquelle la Ville n'applique pas cette ouverture matinale dès la fermeture de la piscine plein air.

**M. Patrick Chapuis** confirme l'expérience positive réalisée en début d'année, 2'400 nageurs ayant opté pour cette plage horaire, sans que le nombre d'entrées n'ait toutefois augmenté. La piscine est effectivement toujours plus fréquentée, phénomène que rencontrent la plupart des villes. A titre d'exemple, M. Chapuis cite Lausanne, qui dispose d'une infrastructure similaire à celle de Delémont et qui rencontre les mêmes problèmes liés à la fréquentation, toutefois à un échelon supérieur vu sa population de 160'000 habitants. L'ouverture matinale interviendra début 2018 ou en automne 2017, étant donné que les maires du district, dont les communes participent aux coûts de la piscine, l'ont acceptée. M. Chapuis compte sur le bon sens des utilisateurs, tout en relevant que l'Exécutif accorde une attention particulière à la problématique liée à la fréquentation. Quant à l'utilisation du bassin de plein air en hiver, elle serait réalisable à Delémont mais engendrerait des coûts de chauffage conséquents. Ce sujet, tout comme la couverture du bassin, seront étudiés ces prochains temps.

**M. Pierre Chételat** n'est pas satisfait.

## 5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. Damien Chappuis**, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

**DECISION** : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Djibairou Balde, sa fille Barry Hadiatou Balde et son fils Barry Aïssatou Bobo Balde
- M. Rafael De Ancos et son épouse Mme Ana Maria Joglar Martino
- M. Akam Khdir
- Mme Adelina Thaqi

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.03/17 - "GÉRER LE GASPILLAGE D'EAU, PASSER MAINTENANT À L'ACTE", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, rappelle les recommandations parues dans le *Delémont.ch* alors que la Ville craignait une pénurie d'eau. Parallèlement à ces conseils, les SID précisait que d'autres actions requièrent beaucoup d'eau, comme la chasse des WC, les bains, le lave-linge ou la vaisselle à la main, entre autres. De l'avis de M. Baettig, des mesures simples et bon marché existent pour limiter la consommation d'eau, comme les éco-plaquettes qui réduisent le volume d'eau dans les WC et qui garantissent l'action souhaitée, et les économiseurs d'eau qui, placés à la sortie des robinets, mélangent l'eau et l'air. Il invite le Conseil communal à étudier cette question, voire lancer une campagne pour subventionner l'achat de ces dispositifs.

**Mme Murielle Macchi-Berdat** indique que les ressources en eau sont en danger en raison du changement climatique, de la hausse des températures et de l'évaporation plus intense provoquant d'ici à 2060 une diminution de 20 à 30 % du débit des cours d'eau, certaines nappes souterraines étant amenées à disparaître. Elle met en évidence le niveau critique des réservoirs d'eau, dû aux faibles précipitations et débits des sources. Cette situation de stress hydrique, où la demande d'eau dépasse la quantité

disponible, s'amplifiera à l'avenir, d'où la nécessité d'utiliser les ressources de façon parcimonieuse. Mme Macchi-Berdat relève la politique proactive des SID, d'une part au niveau de l'entretien du réseau, qui compte 100 km de conduites, plus de 600 hydrantes et quelque 2'500 points de raccordement. En 2012, les SID ont installé dans tous les bâtiments communaux des brise-jets économiseurs d'eau qu'ils ont également proposés à la population. Cette action, vu son succès, sera reconduite. Quant aux éco-plaquettes, elles ne sont pas promues par les SID, vu leur manque d'efficacité. En revanche, les SID suggèrent l'installation de réservoirs de chasse Geberit, équipant plus de 90 % des WC, qui offrent un dispositif de réglage diminuant la contenance de la chasse. Mme Macchi-Berdat indique que depuis 2012, les SID disposent d'un système de prélocalisation de fuites d'eau sur le réseau de distribution et les branchements d'immeubles, qui a permis de limiter les pertes à 10 %, en dessous de la moyenne nationale située à 13 %. La détection de chaque fuite, même si elle engendre une intervention, assure une économie considérable réduisant le stress hydrique. D'autre part, les SID, outre l'achat de carafes incitant à consommer l'eau du robinet, ont collaboré à la réalisation de l'ouvrage *Le mystère de l'étang*, destiné aux élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, qui aborde la thématique de l'eau. De même, ils organisent des visites du réseau pour les écoles, afin de sensibiliser les enfants aux économies, de même qu'une journée de l'énergie pour les élèves du Collège et des informations régulières à la population dans le *Delémont.ch*.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, est satisfait.

**M. Blaise Christe**, PDC-JDC, demande l'ouverture de la discussion.

**DECISION** : l'ouverture de la discussion est acceptée.

**M. Blaise Christe**, PDC-JDC, demande si la Ville s'approche toujours plus d'une pénurie d'eau depuis 2005 ou si le niveau moyen de cette ressource reste le même. D'autre part, il souhaite savoir si la pénurie d'eau pourrait conduire à une coupure d'eau à certaines heures.

**Mme Murielle Macchi-Berdat** confirme la situation préoccupante du niveau de cette ressource, que les SID anticipent avec leur plan de mesures, notamment la connexion intercommunale des réseaux. A ce sujet, le réseau delémontain sera prochainement relié à celui de Moutier, qui dispose de réserves bien plus importantes. Les SID mènent une réflexion quant à un processus de secours pour disposer d'eau en suffisance en toute circonstance.

#### 7. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.06/17 - "PLACE DE L'ETANG : PARC URBAIN ET PARKING SOUTERRAIN, UN DOUBLE ATOUT POUR LA VIEILLE VILLE", CS•POP•VERTS, MME COLETTE PETIT**

**Mme Colette Petit**, CS•POP•Verts, par ce postulat, demande la réactualisation de l'étude menée en 2003 sur la faisabilité technique d'un parking à la place de l'Etang et d'étudier la transformation de cette place en un parc urbain végétalisé. Rappelant son postulat 4.03/17 - "Repenser l'accueil et le parcage à la Place de l'Etang", Mme Petit indique que la Commission de la Vieille Ville, à la suite des états généraux, s'attèlera à cette étude de faisabilité, tout comme le Conseil communal, ce dont elle se réjouit. Elle relève que cet aménagement souterrain implique, selon le PAL, la transformation du site en un parc urbain verdoyant.

**Mme Françoise Collarin** rappelle que la place de l'Etang faisait déjà l'objet d'une réflexion dans la révision du PAL. Dans ce cadre, le Conseil communal entend mener une étude approfondie concernant l'adaptation des circulations et du stationnement, dont fait partie l'aménagement de la place de l'Etang, ce qui aura un impact sur la qualité de vie en Vieille Ville et qui profitera aux habitants et aux commerçants. Les coûts que cette réalisation engendrerait seront présentés probablement en 2018. Aussi, Mme Collarin invite le Conseil de Ville à accepter ce postulat.

**Mme Arta Canaj**, PDC-JDC, indique que cet ouvrage permettrait d'offrir des places de stationnement supplémentaires lors de grandes manifestations, même si l'étude menée récemment par la Ville indique que, globalement, Delémont dispose d'emplacements en suffisance. Mme Canaj relève que le commerce local subit les effets du commerce en ligne et du tourisme d'achats et qu'il doit être soutenu par un accès facilité pour tous les modes de transport. De plus, cet aménagement favoriserait la mobilité douce vers la Vieille Ville depuis les quartiers ouest, nord et est, et mettrait en valeur l'entrée nord du quartier. Le postulat requiert non pas un investissement mais l'actualisation de l'étude de faisabilité, comme le prévoient le PAL et les états généraux de la Vieille Ville. Pour ces raisons, le groupe PDC-JDC soutiendra ce postulat.

**DECISION** : le postulat 4.06/17 - "Place de l'Etang : parc urbain et parking souterrain, un double atout pour la Vieille Ville", CS•POP•Verts, Mme Colette Petit, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

#### 8. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.06/17 - "POUR UNE POLITIQUE DE PROMOTION DÉMOGRAPHIQUE ACTIVE", PDC-JDC, M. ALAIN BEURET**

**M. Alain Beuret**, PDC-JDC, précise que sa motion vise à poursuivre le développement démographique de Delémont entamé ces dernières années. Jusqu'en 2015, la population s'est accrue de 2'750 habitants au

niveau du canton (+0.8 % par année) et de 954 citoyens à Delémont (+1.6 % par année). Toutefois, durant l'année 2016, la population jurassienne a augmenté de 340 habitants alors que Delémont accuse une diminution de 31 personnes, bien que l'agglomération en général et Delémont en particulier aient toujours été le moteur du développement démographique cantonal. M. Beuret relève que, contrairement aux idées reçues, les étudiants universitaires reviennent dans le Jura, parfois pour y travailler, les migrations étant positives pour le canton, aux niveaux international et intercantonal. De plus, l'évolution de la population n'est pas liée à la natalité, le nombre de décès étant plus conséquent. Par ailleurs, une étude réalisée par le bureau zurichois Wüst & Partner révèle que les nouveaux habitants dans le Jura viennent de Berne, Neuchâtel, Vaud, Fribourg et Genève, et non de Bâle. M. Beuret relève que les campagnes de promotion du Jura mettent en évidence l'aspect rural et les espaces verts de la région, offrant des terrains pour la construction de villas. Toutefois, les statistiques indiquent que, dans le district de Delémont, 66.9 % des logements sont des maisons individuelles, alors que ce taux s'élève à plus de 70 % dans certains districts de Bâle-Campagne. L'opportunité de construire des maisons individuelles n'est donc pas un argument pour attirer la population bâloise dans le Jura, d'autant que les quotités d'impôt y sont plus élevées. D'autre part, le développement de la ville ne passera pas obligatoirement par des extensions, Delémont comptant au 1<sup>er</sup> juin 2017 125 logements vacants, soit plus que la moyenne suisse. M. Beuret souligne que l'augmentation de la population est nécessaire pour financer les infrastructures, maintenir une fiscalité attractive, de même que la ligne CFF Bâle-Delémont-Bienne-Genève, toujours menacée. Aussi, il propose à la Ville de mener une politique de promotion démographique communale en mettant en avant ses atouts non communiqués dans les campagnes de publicité cantonales, tels la situation de Delémont à 30 minutes de Bâle et Bienne, la vélostation, la gare routière, le coût de la vie attractif, l'enseignement bilingue, les infrastructures de loisirs ou l'hôpital et ses partenariats avec Bâle, notamment, en essayant de surmonter la barrière de la langue pour attirer les Bâlois. M. Beuret propose des affiches dans les trams, accompagnées de slogans brefs, ou un site internet français-allemand contenant les informations essentielles de la Ville. Ces mesures pourraient être cofinancées par des partenaires de l'immobilier, entre autres.

**Mme Françoise Collarin** relève le bilan positif du développement de la ville, dans tous les domaines urbains, comme l'attestent les chantiers récemment réalisés. La population a augmenté de 1'000 personnes et quelque 60 logements ont été construits. Certaines entreprises ont également connu un fort développement. Mme Collarin précise que le marketing urbain est assuré par l'ensemble des départements. L'attraction de nouveaux habitants nécessite une offre en prestations de service de qualité pour la population, dans tous les domaines, pour maintenir un cadre et une qualité de vie élevés. Elles font l'objet de campagnes de promotion organisées par la Mairie et le Service UETP à travers les médias locaux et régionaux mais également par des supports médiatiques nationaux lors de présentations de projets d'importance liés à l'accueil de nouveaux habitants. Les campagnes passent aussi par des manifestations connues, comme le Marché-Concours, ou des lieux stratégiques, tel l'EuroAirport. Mme Collarin précise que la Mairie et le Service UETP rencontrent très régulièrement des investisseurs qui sollicitent des terrains, mais les concrétisations de projets sont rares. La Ville met en exergue ses atouts urbains mais mener une étude approfondie sur les possibilités de Delémont requiert un travail important. En matière d'accueil et de promotion des entreprises, Delémont tire profit des démarches cantonales. La campagne organisée à Bâle en 2016 visait la valorisation de la vie et de la qualité de vie pour accueillir les familles, démarche à laquelle le Conseil communal avait pris part. Pour ces raisons, Mme Collarin estime la motion partiellement réalisée et en demande la transformation en postulat, ce qui permettra d'établir un bilan global des actions en place et d'étudier l'éventuel lancement d'autres campagnes dans les régions voisines. En dernier lieu, elle indique qu'une étude réalisée par Wüst & Partner considérait Delémont peu attractive, ce qui avait incité le Conseil communal à confier une analyse à une école neuchâteloise. Delémont est donc sensibilisée à ces éléments et compte améliorer sa démarche qui ne pourra pas être réalisée dans le délai imparti par une motion.

**M. Alain Beuret**, PDC-JDC, s'étonne de la position de l'Exécutif, la motion concernant l'évolution de la population qui accuse une baisse après une belle embellie, ce qui, à son sens, devrait interpeller le Conseil communal. M. Beuret salue les démarches entreprises par la Ville, bien qu'elles ne répondent pas à sa motion qui, elle, requiert non pas une réflexion mais une action concrète, raison pour laquelle il refuse la transformation en postulat. Son intervention vise à faire connaître Delémont auprès des Bâlois, processus confronté à la barrière de la langue, par une action ciblée passant par un site internet simple en deux langues et une campagne publicitaire, vu que les démarches déjà entreprises n'ont pas fonctionné. M. Beuret précise que sa motion concerne l'évolution démographique en général, donc plutôt une question politique, raison pour laquelle il attendait une réponse de la Mairie.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, partage les préoccupations de M. Beuret et estime que la Ville doit entreprendre toute démarche utile pour freiner cette baisse. A ce sujet, il rappelle ses diverses interventions liées au classement des villes suisses de la *Weltwoche*, raison pour laquelle il invite l'Exécutif à contacter les auteurs de ces études pour connaître leurs critères d'évaluation, ce qui permettra de déterminer les éléments à améliorer à Delémont. Il soutiendra l'intervention, quelle que soit sa forme.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, confirmant la nécessité de promouvoir Delémont, à titre personnel, estime que ce travail est conséquent et qu'il pourrait faire l'objet d'une fonction communale spécifique à créer ou à

envisager dans une nouvelle répartition des tâches. Du reste, les mesures ponctuelles proposées par M. Beuret permettront difficilement d'en mesurer les effets. A son sens, le postulat impliquera une réelle étude du problème, ce qui lui paraît plus judicieux.

**Mme Magali Rohner**, CS•POP•Verts, relativise la baisse de population à fin 2016, en comparaison avec son accroissement des dernières années. De l'avis de Mme Rohner, une croissance démographique non maîtrisée entraîne plus d'inconvénients que d'avantages, d'autant qu'elle induit une adaptation des infrastructures. Selon elle, la croissance doit être avant tout qualitative et les arguments avancés par le Conseil communal semblent intéressants. Le groupe CS•POP•Verts se dit favorable au postulat, d'autant que les effets d'une action ponctuelle pourront difficilement être évalués.

**M. Blaise Christe**, PDC-JDC, s'étonne des oppositions à la proposition de M. Beuret. A son avis, la forme du postulat signifie ne rien faire alors que la motion a un effet obligatoire, même si le Conseil communal peut l'é luder, selon lui.

**M. Pierre Chételat**, PLR, au nom de son groupe, soutiendra la motion, d'autant qu'elle est partiellement réalisée. Toutefois, il estime que le critère de la maison individuelle doit être pris en compte, parallèlement aux appartements vacants et à ceux que l'écoquartier offrira. Il relève la gravité qu'induit la baisse de la population, étant donné que différents projets sont financés selon un potentiel de rentrées fiscales.

**M. Alain Beuret**, PDC-JDC, maintient sa motion.

**M. Damien Chappuis**, maire, précise que l'Administration communale, dans la définition de ses départements, ne prévoit pas le développement économique. Ainsi, la répartition des interventions déposées par le Législatif amène un représentant du Conseil communal à fournir des éléments de réponse en toute collégialité. M. Chappuis est d'avis que la Ville accuse un déficit de communication vu qu'elle ne dispose pas des outils adéquats et il met en évidence la volonté du Conseil communal de promouvoir Delémont auprès de Bâle ou Bienne. Par ailleurs, il relève que l'augmentation de la population, dont chacun se réjouit, implique la responsabilité de la Ville de mettre en place les infrastructures nécessaires à la poursuite de cette tendance. Le Conseil communal soumettra au Législatif diverses propositions lors du prochain débat sur le budget 2018, tout en rappelant le déficit de la Ville notamment en matière d'écoles et de salle de sports. Favorable à l'accueil de nouveaux habitants pour induire des rentrées fiscales supplémentaires, M. Chappuis estime que le Conseil communal doit analyser différents éléments avant de mener la campagne requise par la motion, dont le coût n'est d'ailleurs pas encore connu, ni même sa rubrique budgétaire. Non opposé à la motion, il invite l'auteur à accorder plus de temps à l'Exécutif pour évaluer les coûts du projet et proposer différentes solutions correspondant aux attentes. La forme du postulat est donc requise pour définir clairement les éléments de la campagne pour attirer des nouveaux citoyens à Delémont et garantir la qualité de vie à ceux qui y résident déjà.

**M. Diego Tomaselli**, PS, demande une suspension de séance.

**DECISION : la suspension de séance est acceptée.**

**M. Grégoire Monin**, PS, partage les préoccupations de M. Beuret et estime nécessaire de réagir à cette baisse démographique, en plus des mesures déjà prises par l'Exécutif. Toutefois, la définition des démarches les plus efficaces implique une analyse détaillée et chiffrée, ce qui nécessite une réflexion et la libération de moyens financiers, raison pour laquelle le groupe socialiste n'acceptera pas l'intervention sous la forme de la motion. M. Monin invite donc l'auteur à accepter la transformation en postulat.

**M. Alain Beuret**, PDC-JDC, admet que certaines infrastructures sont insuffisantes, comme la piscine couverte. En revanche, d'autres installations permettent d'accueillir davantage d'habitants. M. Beuret estime que la Ville dispose encore d'une capacité d'accueil sans générer de grandes infrastructures et il met en évidence la croissance démographique positive en Suisse, alors que Delémont fait face à une baisse. Déplorant que la Ville ne dispose pas d'un service chargé de la promotion économique ou démographique, il ne s'oppose pas à la réalisation de la motion au-delà du délai de six mois, comprenant que la mise sur pied de cette opération ne pourra pas se réaliser dans ce délai, même si elle peut revêtir une forme simple mais efficace. M. Beuret est d'avis qu'il ne lui appartient pas de définir la rubrique budgétaire de cette campagne, tout en indiquant qu'il maintient sa motion.

**M. Damien Chappuis**, maire, informe que la Ville, après les investissements scolaires prévus au Gros-Seuc et aux Arquebusiers, totalisant une dépense de près de 15 millions de francs, verra ses moyens d'investissements presque totalement utilisés. Il compte sur le soutien du Conseil de Ville au financement de cette campagne, rappelant que la dernière a coûté quelque Fr. 35'000.-. Le Conseil communal entend donc mener une analyse ciblée, déterminant les incidences de l'accueil de nouveaux habitants sur les infrastructures delémontaines.

**DECISION : la motion 5.06/17 - "Pour une politique de promotion démographique active", PDC-JDC, M. Alain Beuret, est refusée par 20 voix contre 18.**

## 9. RÉPONSE AU POSTULAT 4.02/17 - "DE LA LUMIÈRE POUR TOUS !", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT

**M. Patrick Chapuis** indique que son service a examiné les sites pouvant accueillir l'Union Jura Rugby. En l'occurrence, les terrains de la rue du Temple et de Brise-Vent ne conviennent pas pour des raisons de stationnement, d'absence d'éclairage et de vestiaires. M. Chapuis relève les nombreuses demandes en infrastructures, en matière sportive ou de loisirs, auxquelles la Ville ne peut pas répondre positivement. S'agissant des Prés-Roses, ils font l'objet d'un contrat de location avec les SRD qui établissent les plannings d'utilisation, dans lesquels la Ville n'interfère pas. Le postulat a toutefois permis de mettre en évidence la forte occupation de ces terrains dès 16 h jusqu'en soirée, plage horaire fortement sollicitée. Actuellement, quelque 20 équipes des SRD s'y entraînent, ce qui nécessite parfois le placement de deux équipes dans le même vestiaire. D'autre part, M. Chapuis informe de la convention liant la Ville à l'Etat jurassien, engageant Delémont à accueillir des cours d'entraîneurs et d'arbitres, ce qui augmente encore la fréquentation de ce site, qui accueille également des matches. Il regrette la position négative du comité directeur des SRD, qui ne peut pas intégrer dans son planning hebdomadaire une plage horaire pour l'Union Jura Rugby. Insatisfait de cette réponse, M. Chapuis reviendra à charge et s'approchera des SRD pour les inviter à chercher une solution.

**M. Pierre Chételat**, PLR, se dit extrêmement déçu de la réponse à ce postulat, regrettant que la Ville n'ait que demandé aux SRD de trouver une solution alors qu'elle est propriétaire des terrains. Il espère que les discussions futures de M. Chapuis avec le club de football aboutiront. Tirant un parallèle avec le point précédent, M. Chételat est d'avis que de tels exemples incitent les auteurs de motions à refuser la transformation en postulats, vu la manière dont ils sont traités.

**M. Blaise Christe**, PDC-JDC, déplore que les discussions avec les SRD n'aient pas abouti à une solution et que la Commission des sports n'ait pas été saisie de ce dossier. Par ailleurs, il indique que le cours d'arbitres a lieu au plus une fois tous les deux ans seulement et il espère que M. Chapuis parvienne à trouver une solution pour le club de rugby.

## 10. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/17 - "BRUITS DE LA CIRCULATION CAUSÉS PAR UNE CONDUITE INTEMPESTIVE : LES MOYENS À DISPOSITION DE LA COMMUNE ?", PS, M. MARC RIBEAUD

**M. Marc Ribeaud**, PS, est satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

**DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.**

**M. Marc Ribeaud**, PS, relève qu'en matière de bruit, les lois, ordonnances et outils sont déterminés par la Confédération et le Canton, ce qui confère peu de moyens à la Commune pour agir là où la population subit des nuisances sonores. En revanche, la Ville est obligée de consentir à des investissements importants pour respecter le cadastre du bruit, notamment par les revêtements phonoabsorbants, ce qui induit une forme de distorsion des responsabilités. En conclusion, M. Ribeaud indique que le contrôle du bruit intempestif relève d'une affaire de savoir-vivre, de la part de chaque conducteur.

## 11. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

### Ont été déposés :

- **question écrite 2.08/17** - "Les Thermomètres des prix sont dans le rouge !", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **postulat 4.07/17** - "Vieille Ville Plus ? Chiche", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **postulat 4.08/17** - "Programme de lutte contre les plantes invasives", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
- **motion 5.08/17** - "Prendre goût à notre culture, s'intégrer, c'est accepter l'assimilation et un mode d'emploi clair", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.09/17** - "Renforcer les collaborations avec la ville de Moutier", PS, M. Laurent Crevoisier
- **motion 5.10/17** - "A la piscine comme des sardines", PLR, M. Pierre Chételat

La séance est levée à 21 h 10.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Jude Schindelholz

Nadia Maggay

Delémont, le 5 octobre 2017